



MEDIAPART

TRANSPARENCE ET PROBITÉ ENQUÊTE

Les folles économies de la famille Ciotti au détriment de la Sécurité sociale

Depuis plus de 18 ans, la mère d'Éric Ciotti occupe une place dans un hôpital de la vallée de la Vésubie pourtant réservé à des soins de courte durée.

Conséquence : la prise en charge est entièrement assumée par la Sécurité sociale, avec au moins 500 000 euros d'économies à la clé pour la famille Ciotti. Le nouveau patron des Républicains n'a pas répondu à nos questions.

Blandine Flipo - 16 janvier 2023 à 17h10

En 2000, Éric Ciotti connaît un drame personnel. Sa mère subit un grave accident vasculaire cérébral qui la laisse paralysée. Elle n'a que 55 ans. Une épreuve que ce fils unique, aujourd'hui président du parti Les Républicains, n'évoque jamais et qui, *a priori*, pourrait relever de la seule vie privée (*voir la Boîte noire de cette enquête*). Sauf que les conditions de l'hébergement de sa mère choquent sur place et pourraient heurter toutes les familles qui, en France, désespèrent du manque de places dans le type de structure où elle est soignée.

Écouter l'article

Depuis le 16 juin 2004, Anny Ciotti (née Airaudi) est placée au centre Jean-Chanton, une unité des hôpitaux de la Vésubie à Roquebillière, dans le département des Alpes-Maritimes. Dans ce petit hôpital public, avec vue plongeante sur la vallée de la Vésubie, Mme Ciotti est hospitalisée en service de soins de suite et de réadaptation (SSR) pour un état dit « pauci-relationnel » (dégénératif chronique). Or, dans ce service, la prise en charge est entièrement assurée par la Sécurité sociale, excepté un forfait hospitalier pouvant être remboursé par la mutuelle.

Le centre Jean-Chanton dispose de 19 lits de ce type. Selon le Code de la santé publique (article R6123-119), ce type de soins est normalement limité à quelques semaines, au maximum plusieurs mois. À l'accueil de l'hôpital, l'hôtesse est d'ailleurs formelle : « *Nous n'accueillons pas de patients en soins longue durée. Nos lits de médecine sont prévus pour de courts séjours, sinon nous n'avons que des places en Ehpad.* »

Anny Ciotti est pourtant soignée dans ce service depuis plus de 18 ans.

Dans les faits, selon plusieurs témoins interrogés par Mediapart, y compris au sein de l'hôpital, Anny Ciotti ne reste généralement dans le service en moyenne que quatre à six mois, avant de le quitter pendant trois ou quatre jours, direction la clinique Saint-Georges à Nice pour faire changer sa sonde gastrique. Elle revient ensuite en soins de suite, pour une rééducation censée la renvoyer chez elle au bout de quelques mois. Ce qui, en réalité, n'arrive jamais.

Où devrait-elle vivre dans ce cas ? Dans le même bâtiment de la Vésubie, on compte 114 places en Ehpad. Mais cet établissement d'hébergement pour personnes âgées ne serait peut-être pas en mesure de prendre en charge Anny Ciotti, vu son état de santé.

De 900 000 à 1,2 million d'euros assumés par la Caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes

En revanche, dans la métropole, à l'hôpital de Nice, il existe un service pour les soins longue durée. Mais dans les services longue durée, le coût diffère pour la famille : la Sécu ne prend pas en charge les frais d'hébergement. Une place dans ce service longue durée coûterait 58,16 euros par jour à la famille Ciotti. Une somme à laquelle il faudrait ajouter le forfait dépendance qui, dans le cas d'Anny Ciotti, vu son état, atteindrait probablement la somme de 17,96 euros.

Mediapart a fait le calcul : en étant maintenue dans un service de soins de suite et de réadaptation, la situation de Mme Ciotti a permis à sa famille d'économiser plus de 526 000 euros.

Quel est le coût, en miroir, pour le contribuable ? Selon les départements, le tarif jour en soins de suite oscille de 130 à 190 euros. Soit de 900 000 à 1,2 million d'euros assumés par la Caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes. Interpellée par Mediapart, celle-ci répond : « *Les CPAM ne sont pas en mesure d'identifier la durée de séjour d'un patient en SSR public [soins de suite et de réadaptation - ndlr]. Le financement des SSR se fait en dotation globale sans élément, côté assurance-maladie, permettant d'identifier les patients présents.* »

Contacté par Mediapart, à plusieurs reprises, le directeur de l'hôpital, Philippe Maddalena, s'est refusé à tout commentaire.

Dans la région, Éric Ciotti n'est pas n'importe qui : président du conseil départemental des Alpes-Maritimes de 2008 à 2015, il préside aujourd'hui la commission finances de la collectivité, laquelle attribue entre autres les aides pour la dépendance des personnes âgées aux hôpitaux. « *En gros, il tient les cordons de la bourse* », résume sous couvert d'anonymat un opposant politique.

Samu-Urgences de France a recensé depuis début décembre 37 morts inattendues aux urgences, la plupart du temps des patients âgés restés trop longtemps sur des brancards, faute de lits pour les hospitaliser correctement.

Interrogé par Mediapart, non pas sur le cas de Mme Ciotti, mais sur le fonctionnement de ces services en général, le docteur Christophe Trivalle, gériatre à l'unité de soins de suite et réadaptation Alzheimer à l'hôpital Paul-Brousse (Villejuif), explique : « *Ce n'est pas facile de prendre en charge une personne très dépendante. Il arrive du coup qu'on garde nos patients très longtemps, jusqu'à deux ans. Mais au bout d'un moment, ces patients doivent être admis en Ehpad ou en soins longue durée et payer les frais d'hébergement. L'administration nous met la pression si ça dure trop*

longtemps. »

Un autre gériatre, préférant rester anonyme, précise : « *Il arrive qu'on rompe la durée d'hospitalisation de personnes dépendantes pour les ré-hospitaliser en soins de suite, le temps de débloquer une situation sociale difficile. Mais le faire pendant si longtemps est incompréhensible, à part pour éviter les frais d'hébergement.* »

Les lits de SSR sont un enjeu clé pour tous les hôpitaux. Ils se situent au bout de la chaîne hospitalière, pour les patient·es, souvent les plus âg·es, qui ont besoin d'un temps de repos, de rééducation ou de réadaptation. À l'autre bout de la chaîne, les urgences ne parviennent plus à hospitaliser leurs malades, toujours les mêmes, les plus âg·es. Dans un communiqué sonnante l'« alerte sanitaire », le syndicat Samu-Urgences de France réclamait notamment, fin décembre dernier, de « *mobiliser les capacités d'accueil des SSR* ». C'est-à-dire de rouvrir des lits ou d'en libérer, le manque de lits de SSR ayant des conséquences dramatiques : Samu-Urgences de France a recensé depuis début décembre 37 morts inattendues aux urgences, la plupart du temps des patient·es âg·es rest·es trop longtemps sur des brancards, faute de lits pour les hospitaliser correctement.

Dans un échange en ce début d'année sur Twitter, le chef de service des urgences de l'hôpital Georges-Pompidou et député LR Philippe Juvin se plaignait lui-même du manque de lits de SSR disponibles.

Devant l'hôpital de la Vésubie, Mediapart a interrogé de simples visiteurs. À la question de savoir s'il est au courant de la situation particulière de Mme Ciotti, un homme venu visiter sa sœur de 92 ans répond : « *Tout le monde le sait ici. Je n'ai rien contre Éric Ciotti et sa mère, mais il devrait être au même diapason que les autres. Ma sœur paye, et elle n'a pas de hauts revenus, les enfants participent. Pourquoi lui ne paye rien ?* »

Éric Ciotti n'a pas donné suite à nos sollicitations. À la différence du père du président du parti LR, Bernard Ciotti. L'homme, âgé de 83 ans, habite un petit chalet sur les hauteurs de Saint-Martin-Vésubie, son village natal. Il vit là seul, entouré de ses chats, et ouvre la porte très

volontiers. Chagriné de devoir parler de sa femme, il accepte pourtant de s'expliquer sur son hospitalisation. « *Ici à Saint-Martin, il y en a qui disent que je ne paye pas. Mais je paye !* » Il précise : « *Éric, lui, n'a jamais déboursé un centime.* »

Il montre une facture, indiquant qu'il paye 600 euros par mois, soit 20 euros par jour de forfait journalier pour un séjour « *en soins de suite et réadaptation* ». Quand on lui explique que c'est bien peu comparé au coût que la famille devrait supporter dans d'autres types d'hébergements, il s'agace : « *Moi, je trouve ça cher, dans l'état où elle est ! Elle n'est pas en maison de retraite, où ils mangent le midi, ils mangent le soir... Elle est dans son lit du matin au soir.* » Il ajoute que bien qu'ayant une « *bonne petite retraite et des gens qui [l]'aident, [il est] seul* ».

Anny Ciotti a failli rejoindre l'hôpital de Nice. Mais, se rappelle Bernard Ciotti, quand les docteurs ont déjà voulu l'y placer il y a quelques années, il n'a pas supporté : « *La chambre était minable, les murs humides... J'ai crié !* » Est-ce à ce moment-là qu'un accord a été trouvé à Jean-Chanton pour lui permettre de rester dans le service de médecine, sans supporter de frais d'hébergement ? Bernard Ciotti dit n'être au courant de rien. Éric Ciotti serait-il à l'origine de cet accord ? « *Non, non* », assure son

père. Les faits sont cependant là. Depuis plus de 18 ans.

Blandine Flipo

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Boîte noire

Cette enquête a été commencée le 18 novembre 2022.

Blandine Flipo, une journaliste indépendante qui travaille régulièrement pour Mediapart et Mediacités, s'est rendue à l'hôpital de la Vésubie le 5 janvier 2023. Le même jour, la journaliste a frappé à la porte de Bernard Ciotti, le père d'Éric, qui a répondu à ses questions.

Cette enquête ne porte pas sur la vie privée ni sur l'état médical dramatique d'Anny Ciotti, qui ne relèvent pas en tant que tels de l'intérêt général. Nous ne livrons donc aucun détail à ce sujet.

En revanche, le coût anormal que représente son hospitalisation pour la Sécurité sociale et donc pour la société est d'intérêt public.
